

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juin 2014

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 9 DDC 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Demande de subvention
pour la restauration d'un ensemble d'orfèvrerie**

Dans le cadre du programme de restauration des objets mobiliers de la ville de Quimper, il est prévu de restaurer un ensemble d'orfèvrerie dit « coffret aux saintes huiles », situé dans la sacristie de l'Eglise Saint-Alor, portant la date 1722 et protégé au titre des Monuments Historiques depuis le 10 novembre 1958.

Après consultation, la ville de Quimper a retenu l'entreprise Evellin Orfèvre basée à Rennes, pour un devis total de 798 TTC (665 € HT).

Les services du Ministère de la culture, la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère peuvent, au cas par cas, aider au financement de ce type de projet. A ce titre, le Conseil Général du Finistère est notamment susceptible de subventionner cette opération à hauteur de 50% du montant HT, modulée par le coefficient de solidarité applicable à la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver cette opération et d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires publics au titre de la restauration d'objets mobiliers et œuvres d'art.

Le maire,

Ludovic JOLIVET